



Les randos au long cours

Les randos au long cours sont les plus anciennes des randos ouvertes à tous. Reliant souvent une ville à une autre, elles proposent de vivre une « aventure » sportive sur des parcours spécialement balisés et pouvant atteindre 50 km ! Si l'allure de la marche est libre, un véhicule « balai » peut suivre les marcheurs afin de récupérer les abandons.

Pour pimenter l'aventure, elles peuvent se dérouler de nuit et/ou en hiver !

Avec les efforts fournis par les participants, vous comprendrez l'importance pour les organisateurs de veiller au bon déroulement des ravitaillements et, à l'arrivée, de proposer un repas convivial et réconfortant !

Exemples de manifestations fédérées :

- Bourges-Sancerre (Cher),
- Les Marches du Brevet du Randonneur Tourangeau (BRT) (Indre-et-Loire),
- La trans'Sologne (Loiret),
- Roanne-Thiers et la randonné de la Fourme (Loire - Puy-de-Dôme),
- Metz-Nancy et Metz-Madine (Meurthe-et-Moselle - Moselle),
- Nevers-Montenoison (Nièvre),
- Le brevet du randonneur bourguignon (Côte-d'Or),
- La Bossapas (Hauts-de-Seine),
- Les 47 km du 47 (Lot-et-Garonne),
- Les 50 km de Lalinde (Dordogne),
- Les 40 km de Soussac (Gironde),
- 22 km, 22 mai, 22 mornes (Martinique).

Caractéristiques :

- Inscriptions à l'avance (notamment pour la réservation des cars lorsqu'il s'agit de randonnées en ligne),
- Public d'habités qui peut venir de loin.

Enjeux :

- Proposer de nouvelles formules (variantes plus courtes, etc.),
- Conquérir de nouveaux publics,
- Maîtriser le budget et la logistique (cars, repas, secouristes, etc.).



Credit photo : Bernard Bonhomme - GMR

randograndpublic@ffrandonnee.fr

Premiers conseils pour les nouveaux organisateurs :

Inscriptions :

Les inscriptions se faisant à l'avance, il convient d'anticiper sur les échéances en matière de communication.
Voir fiche « Rétroplanning (simplifié) de l'organisateur ».

Règlement :

Il est conseillé de rédiger un règlement et de le faire figurer sur sur le document d'inscription. Cela permet à l'organisateur de prévoir les conditions d'une éventuelle annulation de sa part ou de désistements de la part des participants. Ceux-ci devront le lire et l'accepter avant de s'engager (prévoir un article où le participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte tous les articles).

Allure :

Il est fréquent de voir des participants réaliser le parcours en marche rapide ou en courant (entraînement pour des trails) : les organisateurs doivent cependant préciser dans le règlement que leur randonnée n'est pas une compétition. L'allure y est libre et il n'y a pas de classement individuel. Cette précaution leur évite de voir leur manifestation considérée comme une compétition, soumise à une demande d'autorisation auprès de la Préfecture.

Voir fiche « Formalités administratives ».

Certificat médical :

Le certificat médical n'est généralement pas demandé sur les randos au long cours : le certificat est obligatoire uniquement pour les compétitions.

Nuit :

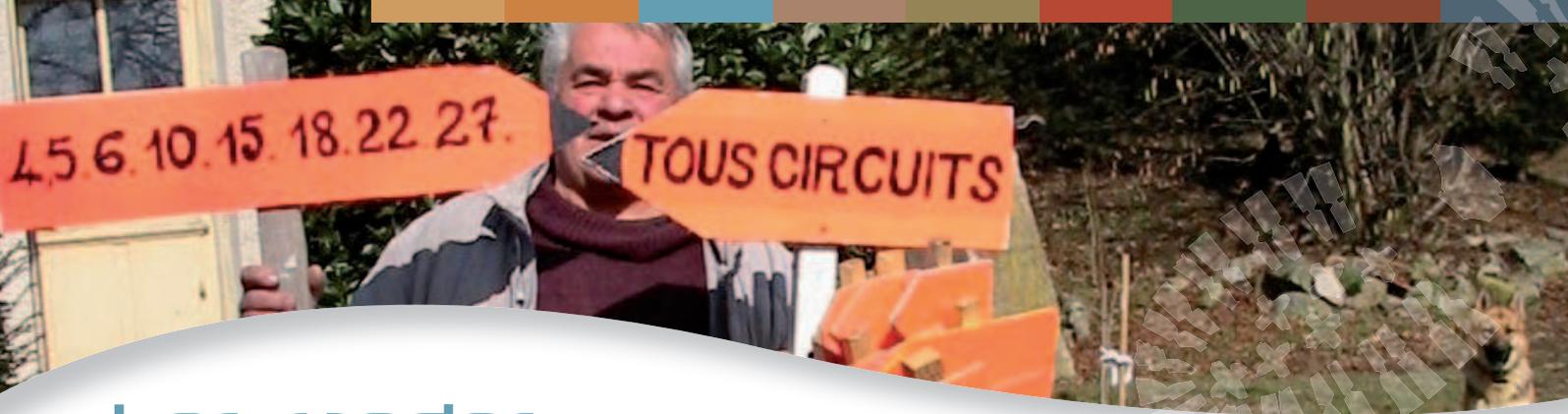
En cas de randonnée de nuit, les organisateurs doivent veiller à la sécurité des participants. Il convient de leur demander de se munir d'une lampe et d'un gilet ou brassard réfléchissant.

Réconfort :

Pour les randos au long cours, les postes de ravitaillement doivent être obligatoirement répartis tout au long du parcours. Les aliments proposés sont à adapter aux dépenses énergétiques des participants et au contexte de la manifestation (marche hivernale, marche nocturne, etc.).

A l'arrivée, la collation offerte aux participants est un élément important pour le réconfort des marcheurs et leur perception de votre manifestation !

Voir fiche « Convivialité et ravitaillement ».



Les randos en liberté

Près d'un millier d'évènements constitue la famille des randos en liberté. Ces randonnées à allure libre sur des parcours spécialement balisés (principalement des boucles) se développent dans presque toute la France, proposant chaque dimanche matin un éventail de circuits de plusieurs longueurs et niveaux de difficulté. Les départs sont libres dans un créneau horaire ou se réalisent en groupe. Les marcheurs s'éparpillent ensuite selon leur vitesse tout au long des parcours.

Certaines randos en liberté accueillent plusieurs milliers de marcheurs ! Ces manifestations, même de taille plus modeste, constituent des évènements festifs et fédérateurs pour tout un village.

Exemples de manifestations fédérées :

- Les rando-campagnardes® (Loire),
- Les Critériums (Provence-Alpes-Côte-d'Azur),
- Les Rando Occitanes® (Midi-Pyrénées),
- Les interclubs (Nord),
- La Rand'Opale (Pas-de-Calais),
- Les brevets du randonneur (Mayenne, Sarthe, Corrèze, etc.),
- La Randomuco (Côtes-d'Armor),
- La Rando rade (Finistère),
- La Marche des « Pas Pressés » (Loire),
- La rando des huîtres (Loire-Atlantique),
- L'enjambée creusoise (Creuse),
- Raquettes en fête (Drôme),
- La Rando bio (Hérault),
- De port en port (Gironde),
- La Ronde du Gaillac primeur (Tarn).

Caractéristiques :

- Inscriptions sur place,
- Public plutôt local,
- Public un peu plus jeune que le public licencié (familles, tranche d'âge 40 à 50 ans).

Enjeux :

- Fidéliser et fédérer les participants,
- Eviter de développer chez les participants un comportement exclusif de consommateurs.



Credit photo : Morbier rando - Marinette Maillavin

randograndpublic@ffrandonnee.fr



Premiers conseils pour les nouveaux organisateurs :

■ Efficacité :

Pour pouvoir accueillir dans de bonnes conditions un nombre important (non connu à l'avance) de marcheurs votre organisation doit être simple, efficace et rapide.

Par exemple, une bonne configuration du lieu des inscriptions permet d'informer rapidement sur les circuits proposés (distance, difficulté, tarifs et horaire d'inscriptions).

Les postes d'inscription (un par circuit) peuvent être renforcés pour limiter les files d'attente : un bénévole peut s'occuper de la caisse (fond de caisse à prévoir) et un autre de la saisie des renseignements.

Attention : il est important de connaître le circuit sur lequel s'engagent les participants pour gérer au plus près les passages par ravitaillement.

■ Circuits :

Vous pouvez proposer plusieurs circuits avec des longueurs et/ou des niveaux de difficulté différents. L'expérience montre que les participants vont fréquenter davantage les circuits faciles et moyens, entre environ 5 et 15 km.

Voir fiche «Création des parcours».

■ Ravitaillements :

Les ravitaillements, éléments incontournables des randos en liberté, nécessitent des précautions d'organisation : répartir les postes de ravitaillements régulièrement le long des parcours, éviter les longues files d'attente (doubler les postes), pointer les passages par circuit pour évaluer l'écart avec vos prévisions.

Voir fiche «Convivialité et ravitaillement».

■ Balisage et feuille de route :

Pour permettre aux randonneurs de progresser en toute sécurité, les parcours seront balisés de manière temporaire. Vous pouvez également distribuer une feuille de route (ou fiche de contrôle) avec un tracé du parcours, des conseils en matière de sécurité, etc.

Voir fiches «Création des parcours» et «Sécurité et organisation des secours».

■ Raquettes :

Certaines randos en liberté se font en raquettes dans des massifs de moyenne montagne enneigés.

Attention : ces randonnées sont réservées à des organisateurs expérimentés qui disposent d'une grande connaissance de leur massif et des conditions hivernales (brouillard, gel, risque d'avalanches).

■ Handicap :

Il est possible de prévoir des petits circuits sans dénivelé sur petites routes ou sur un revêtement suffisamment roulant.



Les randos animées

Avec plus d'un millier de randonnées organisées chaque année, la famille des randos animées présente une large diversité. Ici, le parcours n'est pas indiqué sur le terrain, mais les marcheurs sont guidés par des animateurs le plus souvent bénévoles. Le nombre de participants est limité en fonction du nombre d'animateurs ou d'accompagnants mobilisés.

Ces randonnées peuvent constituer des « portes ouvertes » de clubs ou de comités, mais aussi des sorties thématiques avec des partenaires touristiques, institutionnels ou associatifs.

En liaison avec ces partenaires, certaines randonnées sont intégrées et valorisées dans des festivals ou des programmes d'animation du territoire.

Exemples de manifestations fédérées :

- La Fête de la Rando (Bouches-du-Rhône),
- La Levée des Bosselles et Les 3500 pas Bazougeais (Ille-et-Vilaine),
- La Rando Nature Famille (Gironde),
- Les Jeudis de la Randonnée (Landes),
- La Rando de la Transhumance (Ariège),
- La rando des Potirons (Haute-Vienne),
- L'épopée de Delgres (Guadeloupe),
- Les « Randocool » (Mayenne),
- Le Festival International de la Randonnée (Gard),
- Balades en Corrèze (Corrèze),
- Le Festival du Lochois et le Festival Randos à Thème en Touraine Val de l'Indre (Indre-et-Loire),
- La Semaine Varoise (Var),
- Les Musiques Buissonnières (Côte-d'Or).

... mais aussi de nombreuses fêtes, randonnées « portes ouvertes », randos pour tous®, randonnées estivales, nocturnes ou encore journées départementales de la randonnée.

Caractéristiques :

- Nombre de participants limité,
- Contraintes d'organisation de parcours plus souples que pour les autres familles.

Enjeux :

- Mobiliser des animateurs,
- Orienter ce public vers les randonnées associatives des clubs fédérés.



randograndpublic@ffrandonnee.fr



Premiers conseils pour les nouveaux organisateurs :

Itinéraire :

La reconnaissance de l'itinéraire, par au moins un des animateurs, permet d'anticiper des problèmes de sécurité (traversées de routes, sentiers escarpés, sites protégés, etc.) mais aussi de se donner les moyens de « gérer » la randonnée dans de bonnes conditions : sélection des centres d'intérêts et lieux d'animations, choix et repérage d'un itinéraire de repli, etc. Ce temps est à intégrer dans le rétroplanning.

Voir fiche « Rétroplanning (simplifié) de l'organisateur ».

Prise de contact :

La prise de contact des animateurs avec le groupe est un moment important qui leur permet de se présenter, de donner les recommandations nécessaires et d'informer les participants sur la randonnée, ses difficultés et intérêts. Pour les animateurs, le moment de la prise de contact permet également de vérifier rapidement si l'équipement des participants est adapté.

Gestion du groupe :

En plus de l'équipement des animateurs (au moins une trousse de secours et un portable, si nécessaire un sifflet et des gilets fluorescents), la sécurité de votre randonnée peut être liée à la gestion du groupe, en particulier en bord de route. Les animateurs devront aussi faire preuve de capacité d'adaptation au groupe (composé au moins en partie d'inconnus). Cela nécessite d'être « à l'écoute » du groupe et des capacités physiques des plus lents... La présence d'un serre-file peut s'avérer indispensable en fonction de la taille du groupe.

Voir fiche « Sécurité et organisation des secours ».

Animations :

L'intérêt des randos animées dépend, en grande partie, de la qualité des animations proposées. Il est conseillé de choisir à l'avance les lieux des interventions, en s'assurant que l'ensemble des participants puisse voir et entendre l'animation dans de bonnes conditions. Privilégiez les interventions courtes basées sur des supports existants (panneaux pédagogiques, arbre remarquable, panoramas, etc.) ou sur des outils préalablement réalisés (affiches plastifiées, enregistrement audio, etc.). Dans certains cas, il pourra être fait appel à des intervenants extérieurs (forestier, agent de Parc Naturel Régional, guide touristique, etc.).

Gestion du temps :

Suite à la reconnaissance, et compte tenu du public, des animations et des pauses, il sera judicieux de prévoir un temps de marche plus important que par rapport à ce qui pourrait être réalisé en club.

Collation :

Vous pouvez prévoir un temps d'échange en fin de randonnée autour d'une collation. En plus de jouer un rôle important dans la convivialité de votre manifestation, ce temps informel vous permettra de discuter avec les participants à propos de votre randonnée pour recueillir leurs impressions et leur présenter les activités des clubs susceptibles de répondre à leurs attentes.

Voir fiche « Convivialité et ravitaillement ».

Handicap :

Les personnes à mobilité réduite peuvent être conduites en joëlettes (fauteuil tout terrain mono roue tracté par les marcheurs).



Les randos sur plusieurs jours

Quelle que soit la formule proposée (en « étoile » autour d'un point central ou en « itinérance », avec ou sans étape(s) nocturne(s), etc.), ces manifestations représentent une véritable invitation à découvrir un territoire de manière approfondie.

Ces randos sur plusieurs jours comportent en général une dimension culturelle, le plus souvent autour de thématiques patrimoniales ou historiques. De la même manière, elles peuvent représenter un défi personnel à relever.

Exemples de manifestations fédérées :

- La RandoBretagne® (Bretagne),
- Les départements à pied en Pays de la Loire (Pays-de-la-Loire),
- La rando pour tous en Vienne (Vienne),
- La marche autour de l'île de Noirmoutier (Vendée),
- La Haute-Vienne à pied (Haute-Vienne),
- La randonnée 4 jours en Chantonnay (Vendée),
- L'itinérance Occitane (Midi-Pyrénées).

Caractéristiques :

- Nuitées,
- Retombées économiques potentielles,
- Inscription le plus souvent également possible sur une partie seulement du programme,
- Public de randonneurs plutôt aguerris,
- Un type de randonnées permettant particulièrement de renforcer les liens entre les participants et entre les organisateurs.

Enjeux :

- Gérer les aspects logistiques (hébergement, transports, etc.),
- Mobiliser des bénévoles sur une durée plus longue qu'à l'accoutumée,
- Créer un nombre important de parcours,
- Prévoir des temps conviviaux plus importants du fait des soirées à occuper,
- Respecter le cadre réglementaire des séjours touristiques,
- Communiquer au-delà de son département.



Credit photo : Jérôme Raidelet et OR Bretagne

randograndpublic@ffrandonnee.fr

Premiers conseils pour les nouveaux organisateurs :

Hébergement :

La réussite de votre manifestation passe par une capacité suffisante d'hébergements. Assurez-vous en premier lieu de leur présence à proximité des parcours envisagés et de leur disponibilité. Un transport collectif peut être prévu pour atteindre les différents lieux d'intérêt. En cas d'itinérance, prévoyez un transport des bagages.

Code du tourisme :

Quand vous organisez une manifestation qui se déroule sur plusieurs jours consécutifs avec vente aux participants d'autres prestations que celle de la randonnée (hébergement, restauration, soirées spectacles, etc.), vous tombez sous le coup de la loi tourisme, loi qui s'applique à tous les organisateurs de séjours et voyages, y-compris aux associations loi 1901.

Pour répondre aux obligations de cette loi, n'hésitez pas à interroger votre comité ou le siège de la Fédération par mail à tourisme@ffrandonnee.fr. La FFRandonnée a mis en place un dispositif destiné à aider les structures de son réseau organisatrices de séjours et voyages entrant dans le champ d'application de la loi tourisme.

Inscriptions :

Les inscriptions à l'avance sont indispensables en cas d'hébergement. Cette tâche peut être déléguée à un partenaire (Office de Tourisme par exemple). Vous pouvez prévoir sur place des inscriptions à la journée sans hébergement.

Bénévoles :

Encore plus que pour les autres familles de randonnées ouvertes à tous, une bonne gestion des bénévoles sera indispensable à la réussite de votre manifestation.

Prévoyez d'y consacrer une personne suffisamment impliquée dans l'organisation et compétente dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

Animations :

Pour une satisfaction complète des participants, pensez à leur proposer des animations pour les soirées. Des partenariats peuvent être tissés avec les Offices de Tourisme, les communes d'accueil, etc.

Communication :

Utilisez les différents moyens à votre disposition (réseau fédéral, calendrier national en ligne, salons du tourisme, réseaux sociaux, journaux, etc.) pour faire connaître votre manifestation au-delà de votre territoire.

Voir fiche « Communication ».

Autres conseils :

Les randos sur plusieurs jours peuvent être à la fois des randos au long cours, des randos en liberté ou encore des randos animées. N'hésitez pas à consulter les fiches qui leur sont dédiées.

Mise en garde :

Les organisateurs qui veulent se lancer dans l'aventure des randos sur plusieurs jours doivent avoir à l'esprit l'investissement que nécessite ce genre de manifestation.



Les randos citadines

La famille des randos citadines offre un bel éventail de randonnées pour découvrir les villes de France. Sans inscription préalable, elles sont réalisées en groupe, avec accompagnateurs ou animateurs. Ces randonnées en ville sont d'abord des randonnées et pas des visites guidées même si elles se déroulent dans des espaces très riches en monuments et en cheminements.

Elles peuvent revêtir plusieurs formes : sans voiture pour les plus importantes après accord des mairies, ou en respectant le code de la route et en marchant sur les trottoirs, permettant ainsi de randonner en toute quiétude et profiter pleinement des thèmes proposés.

Exemples de manifestations fédérées :

- Les Panamées (Paris),
- La randonnée d'automne (Meurthe-et-Moselle),
- La randonnée du festival de l'Oh (Val-de-Marne),
- Les Randonnées de Noël (Pays-de-la-Loire et Nord-Pas-de-Calais),
- Les Francilorandos (Ile-de-France),
- La randonnée nocturne de Belfort (Territoire de Belfort).

Caractéristiques :

- Ouvertes à tous, sans inscription, souvent gratuites,
- Se déroulent à un rythme plus lent que la randonnée normale, du fait des contraintes de circulation et des curiosités à voir.

Enjeux :

- Faire découvrir et aimer la randonnée pédestre citadine,
- Se réapproprier la ville qui est l'univers quotidien de bon nombre de nos concitoyens,
- Favoriser le lien social,
- Se faire connaître des pouvoirs publics et/ou des élus locaux,
- Se faire connaître des habitants de la ville.



randograndpublic@ffrandonnee.fr

Premiers conseils pour les nouveaux organisateurs :

Reconnaissance :

La reconnaissance de l'itinéraire par les animateurs permet d'identifier les caractéristiques de la ville : son patrimoine, la géographie de la cité ainsi que son histoire. Une connaissance pointue des lieux permet de contribuer au déroulement en toute sécurité de la randonnée.

Déclarations / autorisations :

En dehors de la déclaration liée à l'utilisation de voies ouvertes à la circulation, nous vous conseillons également de demander des autorisations de passage, en particulier si vous empruntez des ruelles ou impasses privées.

Si votre manifestation nécessite un arrêt temporaire de la circulation, pensez à vous renseigner suffisamment à l'avance auprès de la Mairie concernée.

Voir fiche « Création des parcours » et « Formalités administratives ».

Identification des encadrants :

En portant un vêtement distinctif réfléchissant, les animateurs participent à la sécurité et sont facilement reconnaissables.

Départ / arrivée :

Privilégier un lieu facilement accessible en transports en commun et suffisamment spacieux. À défaut, assurez-vous de la présence de parkings à proximité. La manifestation doit être facilement identifiable.

Gestion du groupe :

Les encadrants doivent gérer leur groupe et veiller au respect du code de la route surtout lors de leurs traversées. Ils veilleront à ce que tous restent bien groupés, surtout aux changements de direction. Prévoir un moyen de communication entre la tête du groupe, le serre-file et le coordinateur.

Animations :

L'intérêt des randonnées citadines animées dépend, en grande partie, de la qualité des animations réalisées par l'animateur ou un intervenant. Malgré le contexte urbain, assurez-vous que l'ensemble des participants puisse voir et entendre, dans de bonnes conditions (squares, points de vue qu'offrent les endroits en hauteur, parvis des monuments, etc.). Privilégiez les interventions courtes en vous basant sur des supports existants et/ou préparés à l'avance.

Collation :

Vous pouvez prévoir une collation en fin de rando. En plus de jouer un rôle important dans la convivialité de votre manifestation, ce temps informel vous permettra d'échanger avec les participants à propos de votre randonnée. C'est un bon moyen de fidéliser les participants, les inviter à revenir aux prochaines éditions. Au fil de la discussion, vous allez peut-être pouvoir « recruter » de nouveaux adhérents ou les orienter vers des clubs adaptés à leur demande.

Voir fiche « Convivialité et ravitaillement ».



Les randos multiformes

En combinant différentes pratiques telles que le Rando Challenge®, la marche nordique, la marche d'endurance (dont les brevets Audax), le Randocaching® ou encore la raquette à neige (en hiver) ou Marche Aquatique Côtière (pour les régions littorales), les randos multiformes représentent une invitation à découvrir les différentes manières de randonner proposées au sein de la FFRandonnée.

Exemples de manifestations fédérées :

- **Tout Rennes marche** (Ille-et-Vilaine),
- **Les journées départementales** (Aude, Côte-d'Or, Pyrénées-Orientales, Deux-Sèvres),
- **La semaine de la randonnée** (Rhône),
- **Le festival de la randonnée pédestre** (Ile-de-France).

Caractéristiques :

- Manifestations de découverte,
- Public varié et passager.

Enjeux :

- Faire découvrir et promouvoir la randonnée pédestre et les différentes manières de la pratiquer proposées par la fédération,
- Être capable de proposer et faire cohabiter différentes pratiques,
- Fidéliser un public plus jeune.



Credit photo : MVS Sorbiers et Nicolas Vincent

randograndpublic@ffrandonnee.fr



Premiers conseils pour les nouveaux organisateurs :

Parcours :

S'agissant de manifestations de promotion, prévoir des parcours et des temps d'activité relativement courts, adaptés à de l'initiation.

Matériel :

Anticiper les besoins, surtout s'il s'agit de matériel qui vous sera prêté (n'hésitez pas à vous rapprocher de votre comité départemental ou régional qui peut posséder du matériel susceptible d'être utilisé à l'occasion de ces randonnées).

Communication :

Prévoir si possible un stand dédié avec une ou plusieurs personnes disponibles sur l'ensemble de la manifestation et capables de répondre aux questions. Ne pas oublier des documents de communication à laisser aux participants.

Mutualisation :

Prévoir un nombre suffisant de bénévoles compétents pour animer ou encadrer les pratiques proposées. Ce type de randonnées pourra être organisé en partenariat entre plusieurs clubs afin de régler les questions d'encadrement, de matériel, etc.

Handicap :

Les différentes pratiques de randonnée pédestre peuvent accueillir des personnes handicapées, notamment des personnes à mobilité réduite.

Convivialité / échanges :

Prévoir un temps convivial d'échange avec les participants à la fin de l'activité. Ce moment peut permettre à l'organisateur de donner les informations ou les contacts pour une pratique plus assidue (tract, coordonnées, etc.).



Les randos multisports

En associant d'autres activités sportives de pleine nature (V.T.T., cyclotourisme, équitation, etc.), la famille des randos multisports offre un bel éventail de randonnées pour découvrir les joies de la nature et la beauté des parcours choisis.

Exemples de manifestations fédérées :

- La rando des 3 châteaux (Seine-et-Marne),
- La randonnée pédestre et V.T.T. de la Saint-Jean (Haute-Loire),
- La balade des oies sauvages (Charente),
- Les randos « mixtes » (Vendée),
- La Rando Muco (Côtes-d'Armor),
- La 6/46 (Jura),
- La rando du Petit Vin Blanc (Isère),
- La Tournuscimes (Saône-et-Loire),
- La Tram'jurassienne (Jura).

Caractéristiques :

- En général sans limitation de participants,
- Parcours balisés, différents suivant les sports proposés,
- Inscriptions le plus souvent sur place,

Enjeux :

- Attirer un public familial et plus jeune.
- Adapter la communication pour un public plus large que les randonneurs pédestres.
- Faire cohabiter différentes activités.



Crédit photo : Tournuscimes

randograndpublic@ffrandonnee.fr

Premiers conseils pour les nouveaux organisateurs :

Circuits :

L'expérience montre que marcheurs, vététistes ou cavaliers préfèrent, pour des raisons de sécurité et de tranquillité, randonner sur des circuits indépendants. Ceci ne doit pas empêcher, au contraire, des rencontres aux points de ravitaillements qui pourront être communs.

Pour les vététistes et les cyclistes, pensez à indiquer le profil du parcours. Veillez également à signaler les dangers : arrivées sur route, pentes raides, etc.

Voir fiche «Création des parcours».

Déclarations / autorisations :

En cas de manifestation sur la voie publique, une déclaration sera à réaliser pour la circulation groupée, en un point déterminé de plus de 75 piétons, 50 cycles ou autres véhicules ou engins non motorisés, ou encore 25 chevaux ou autres animaux. Lorsque plusieurs catégories de participants sont concernées par la manifestation, le seuil est déterminé au regard de la catégorie ayant le seuil le plus bas.

Voir fiche «Formalités administratives».

Assurance :

Vous veillerez à vérifier que les organisateurs sont bien couverts pour les différentes activités proposées.

Voir fiche «Formalités administratives».

Sécurité :

Chaque participant applique les règles définies par les fédérations délégataires. Ainsi le port du casque (pour le V.T.T. ou le cyclotourisme) ou de la bombe (pour l'équitation) devra être exigé et précisé dans les documents de communication.

Pour les secours le règlement de notre Fédération indique les dispositions à prendre en fonction du nombre de participants à la manifestation.

Rappel : les piétons sont prioritaires sur les tronçons communs, tous les participants doivent respecter le code de la route.

Voir fiche «Sécurité et organisation des secours».

Ravitaillements :

Pour les randonnées cyclistes ou équestres, les ravitaillements seront plus espacés que pour les marcheurs (compter au minimum 10 km entre deux postes).

Prévoir à chaque ravitaillement un minimum d'outillage pour dépanner les cyclistes.

Voir fiche «Convivialité et ravitaillement».

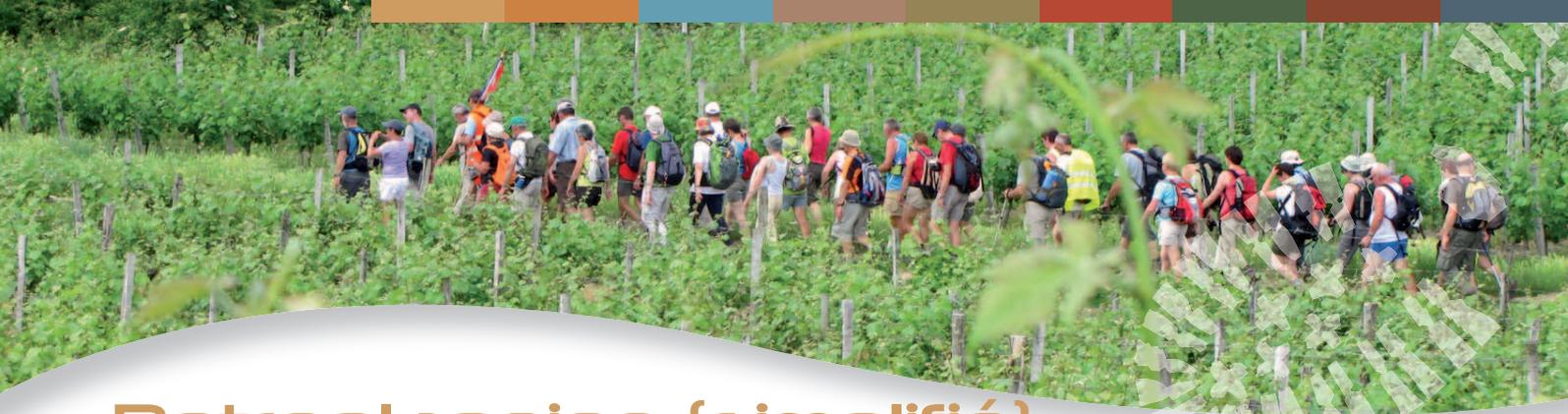
Arrivée :

Prévoyez un espace suffisamment important ainsi que des points de lavage pour les vélos et les chevaux.

Activités :

Si le contexte s'y prête (site, compétences, etc.), n'hésitez pas à proposer d'autres disciplines telles que le roller (sur voies vertes), le canoë-kayak, etc.

Rapprochez-vous des clubs ou des fédérations concernés.



Retroplanning (simplifié) de l'organisateur

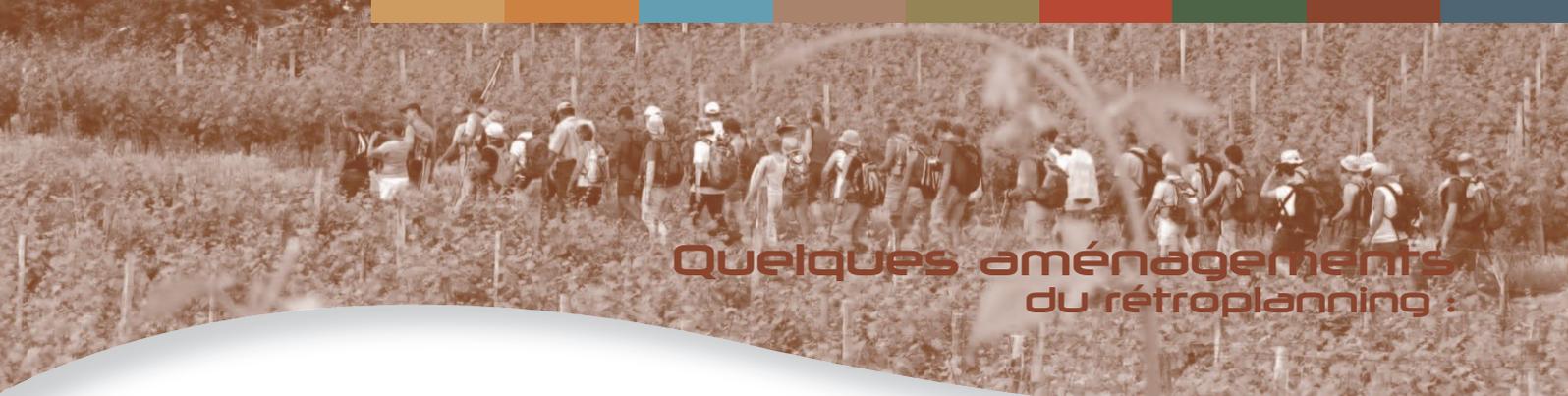
Un rétroplanning des préparatifs de votre randonnée est le premier élément à établir. Pour vous aider à réaliser votre propre rétroplanning, nous vous proposons le modèle (simplifié) ci-dessous. Ce modèle est une adaptation du planning type proposé par le comité départemental de la Loire dans son mémento de l'organisateur.

Attention, il s'agit d'un planning pour des randos en liberté. Des aménagements sont nécessaires pour les autres familles de randonnées (voir verso).

| Échéances | À faire |
|-----------------|--|
| J - 12 mois | <ul style="list-style-type: none"> • Réserver une salle pour l'accueil des randonneurs (si nécessaire) • S'inscrire sur le calendrier des randonnées (contacter votre comité départemental) |
| J - 4 à 6 mois | <ul style="list-style-type: none"> • Repérer et définir les itinéraires, choisir les lieux de ravitaillements • Demander les autorisations de passage (chemins publics et privés) • Assurer votre randonnée en tant que manifestation exceptionnelle • Rechercher des partenaires • Imprimer les tracts et affiches • Réserver le matériel à louer (chapiteaux, son, podium, etc.) |
| J - 2 à 3 mois | <ul style="list-style-type: none"> • Préparer la déclaration en préfecture et éventuellement l'évaluation des incidences Natura 2000 • Préparer et nettoyer les chemins (si nécessaire) • Préparer le matériel de balisage et la signalétique • Commencer la diffusion des tracts et des affiches • Élaborer le contenu des ravitaillements et/ou de la collation |
| J - 1 mois | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la randonnée • Envoyer les invitations (clubs, élus, partenaires, etc.) • Prévoir vos commandes pour les ravitaillements et/ou la collation • Récupérer les lots et/ou les récompenses pour les participants |
| J - 2 semaines | <ul style="list-style-type: none"> • Confirmer vos commandes pour les ravitaillements et/ou la collation • Envoyer des articles de presse • Coller les affiches et/ou poser des banderoles d'annonce |
| J - 1 semaine | <ul style="list-style-type: none"> • Baliser les circuits • Réceptionner les produits pour les ravitaillements et/ou la collation |
| J - 1 jour | <ul style="list-style-type: none"> • Aménager les parkings (rubalise), installer la signalétique et décorer le lieu d'accueil |
| Jour J | <ul style="list-style-type: none"> • RANDONNEE |
| J + 1 à 3 jours | <ul style="list-style-type: none"> • Procéder aux rangements, retourner les denrées reprises par les fournisseurs, envoyer le compte-rendu avec photos pour la presse |
| J + 1 à 8 jours | <ul style="list-style-type: none"> • Débaliser tous les circuits |

randograndpublic@ffrandonnee.fr

Crédit photo : CD85



Quelques aménagements du rétroplanning :

Pour les randos au long cours :

Comme les inscriptions se font à l'avance, il convient d'anticiper sur les échéances en matière de communication (tracts, affiches, invitation, articles de presse, etc.). Il faut considérer comme jour J celui de la date limite des inscriptions.

Pour les randos animées :

La reconnaissance du parcours peut se faire plus tardivement s'il n'est pas nécessaire d'intervenir pour le balisage ou l'entretien des chemins.

La préparation d'animations doit être intégrée au rétroplanning : choix des lieux d'intervention, sélection ou réalisation de supports d'animations, prise de contact avec les intervenants extérieurs, etc.

Pour les randos sur plusieurs jours :

Comme pour les randos au long cours, les inscriptions se font à l'avance. Il convient également d'anticiper sur les échéances en matière de communication.

Par ailleurs, la gestion de la réservation des hébergements représente un temps de travail important, à intégrer dans le rétroplanning. Pour simplifier la tâche de l'organisateur, il est conseillé de confier à un partenaire extérieur la gestion de la réservation (hébergement(s) concerné(s), office de tourisme de votre secteur géographique) la gestion de la réservation.

Pour les randos citadines :

Ces manifestations peuvent nécessiter l'obtention d'un arrêté temporaire de circulation.

La demande d'arrêté de circulation est à transmettre en mairie au minimum 10 jours avant le début de la manifestation. Quoi qu'il en soit, pensez à bien anticiper votre demande auprès du service concerné.

Pour les randos multiformes :

Votre manifestation propose aux participants de s'initier à de nouvelles pratiques : Rando Challenge®, marche nordique, Randocaching®, etc.

Votre rétroplanning devra donc tenir compte des caractéristiques et du temps de préparation nécessaires à chacune de ces activités.

Pour les randos multisports :

Vous devez intégrer les spécificités des disciplines accueillies et prévoir les aménagements nécessaires. Il convient également d'assurer la promotion de votre manifestation auprès de ces pratiquants. N'oubliez pas de prendre contact avec les comités ou ligues sportives concernés pour, par exemple, intégrer votre manifestation dans leurs calendriers.

Pour plus de renseignements sur chaque famille de randonnées, référez-vous à la fiche dédiée.

Création des parcours

Voici certainement la partie préférée des organisateurs ! Bien sûr : vous allez prendre soin de vérifier sur le terrain les itinéraires pressentis, de repérer les points de vue, les coins sympas, les difficultés, etc.

Dans cette partie, vous allez aussi devoir identifier le statut des chemins empruntés pour demander les autorisations de passage nécessaires...

Devant l'écran...

En plus de la traditionnelle carte IGN au 1/25.000 et de votre connaissance du terrain, vous pouvez consulter le WebSIG fédéral en utilisant vos codes d'accès d'utilisateur fournis par votre responsable numérique départemental (président du Comité le cas échéant) ou le site www.geoportail.gouv.fr. Ces outils permettent de visualiser, les fonds de cartes, les photos aériennes, les itinéraires reconnus par la Fédération sur l'ensemble du territoire (GR®, GR® de Pays et PR labellisés) ainsi que le cadastre. Avec un peu de pratique, il est possible de superposer sur le même écran le tracé des voies sur fond de carte, les itinéraires la photo aérienne du secteur et les parcelles cadastrales traversées.

Pour les milieux ouverts, la photo aérienne peut vous donner des indications sur le revêtement des chemins. Essayez de privilégier les chemins non revêtus dans la création de vos itinéraires !

La consultation des parcelles cadastrales vous renseignera aussi brièvement sur le statut des chemins. Les chemins publics, voies communales ou les chemins ruraux, ne comportent pas de numéro. Les autres parcelles, les voies privées ou les chemins d'exploitation sont numérotés. Pour une première édition, il est conseillé d'utiliser au maximum des chemins publics (donc non numérotés sur les parcelles cadastrales).



Passage en propriété privée : que faire ?

Si vous êtes obligés de passer par une ou plusieurs parcelles numérotées (privées ou dans certains cas publiques), il vous faut trouver le numéro complet de ces parcelles. Vous pouvez aller sur le site officiel www.cadastre.gouv.fr ou consulter le cadastre en Mairie ou au centre des impôts fonciers. Ce dernier détient le cadastre de toutes les communes du département (ou de l'arrondissement), ce qui est un avantage si votre randonnée déborde sur les communes voisines.

Munis des numéros, vous pouvez ensuite demander les noms et coordonnées des propriétaires auprès des communes concernées. Attention, ces informations restent confidentielles ! Expliquez bien le sens de votre démarche : vous avez besoin de contacter les propriétaires pour leur demander une autorisation de passage dans le cadre d'une manifestation ponctuelle de randonnée pédestre.

randograndpublic@ffrandonnee.fr

Pourquoi demander des autorisations ?

En randonnée, on passe toujours chez quelqu'un ! Même si vous avez retenu uniquement des chemins ruraux et des voies communales, vous devez transmettre aux Mairies concernées des demandes d'autorisation de passage et, le cas échéant, d'utilisation d'un balisage amovible.

Avec leur autorisation, les Mairies vous transmettront peut-être des informations importantes pour votre manifestation : organisation d'un chantier, existence d'un arrêté municipal, etc.

Pour les tronçons privés, il convient également de demander (de préférence par écrit) l'autorisation au propriétaire et de s'entendre sur les éventuelles conditions particulières de sécurité ou de cheminement. Si le chemin ou la propriété sont en fermage, contactez également le fermier pour solliciter son accord, d'autant plus indispensable que vous devrez peut-être passer dans des pâtures avec des animaux à déplacer, des barrières à ouvrir ou à fermer.

Sur le terrain...

Il est indispensable de repérer, sur le terrain, l'ensemble des itinéraires choisi au minimum plusieurs semaines, voire plusieurs mois, avant la manifestation.

Pour une première édition, il est conseillé d'utiliser des chemins ouverts et entretenus.

Avec l'expérience, au fil des futures éditions de votre manifestation, vous proposerez sans doute de nouveaux parcours. Il sera peut-être temps alors pour votre association de rechercher et de rouvrir des sentiers oubliés.

Conseils de balisage :

Certaines familles de randonnées ouvertes à tous (randos en liberté, au long cours, etc.) nécessitent un balisage des itinéraires. Celui-ci doit être amovible et enlevé les jours suivant la manifestation. Les balisages à la peinture ou avec du matériel fixe sont réservés aux itinéraires permanents tels que les GR®, les GR® de Pays ou les PR. Vous devez impérativement baliser vos parcours sans utiliser de peinture (même biodégradable). Préférez la rubalise !

Ne balisez jamais sur des panneaux ou poteaux de signalisation routière, sur les bordures de trottoir ou sur les routes (risque d'amende ou d'interdiction de la manifestation).

Sans tomber dans l'excès, le balisage doit être suffisamment dense pour être sécurisant. Pensez que les randonneurs qui viennent sur vos sentiers ne connaissent pas les lieux : ce qui vous semble évident ne l'est pas forcément pour eux !

Formalités administratives

Voici un sujet redouté par tout nouvel organisateur ! Rassurez-vous : s'il s'agit de démarches à bien anticiper, celles-ci n'ont rien d'insurmontable.

L'assurance :

En tant qu'organisateur, vous devez avoir souscrit une assurance couvrant votre responsabilité civile, celle de vos préposés et celle des pratiquants. Vous devez vous assurer que votre contrat couvre votre organisation, faute de quoi vous devrez demander une extension de votre couverture à ce type de manifestations. Ceci peut entraîner un avenant à votre contrat ou au moins la fourniture d'une attestation par l'assureur.

Le contrat fédéral d'assurance dont bénéficient les clubs ne couvre pas ce type de situation, il faut donc souscrire une garantie supplémentaire : le forfait Manifestations Exceptionnelles. Il représente la réponse la mieux adaptée car il couvre la responsabilité civile des participants non licenciés et celle de la structure qui organise la manifestation pour ce public. Il peut être souscrit par un club ou un comité. Si les deux parties co-organisent la manifestation, le forfait souscrit au préalable par le comité peut bénéficier aux deux co-organisateur.

Ce forfait est valable de la date de sa souscription jusqu'à la fin de l'année civile.

Pour plus de renseignements, référez-vous au guide Assurances de la fédération.

Attention : les mentions du type « l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident » sont à proscrire. La loi indique le contraire, et prétendre l'inverse dans un contrat entre le participant et l'organisateur n'aura aucun effet en cas de litige.

La déclaration en préfecture :

A partir du moment où :

1/ le parcours de votre randonnée ouverte à tous traverse ou emprunte une voie publique ou ouverte à la circulation publique et plus de 75 piétons circulent de manière groupée en un point déterminé,

ou

2/ plus de 1 500 personnes sont attendues,

votre randonnée est soumise à déclaration.

Les voies publiques sont par exemple les routes départementales et les voies communales. Les voies ouvertes à la circulation publique peuvent être des chemins ruraux ou des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules terrestres à moteur.

Il s'agit de déposer en Préfecture au plus tard un mois avant la date de la manifestation un document indiquant :

- vos coordonnées,
- le type de manifestation que vous souhaitez organiser,
- le lieu de la manifestation,
- sa date et sa durée,
- le nombre attendu de participants.

Nous vous conseillons d'utiliser le formulaire Cerfa N° 13447*2 pour établir votre déclaration.

randograndpublic@ffrandonnee.fr

Formalités administratives :

Prévoyez dans tous les cas de joindre à votre demande :

- le programme et le règlement de votre manifestation,
- un plan du parcours emprunté mentionnant les horaires prévisionnels,
- la liste des communes traversées,
- une attestation de police d'assurance.

Cette déclaration visant à informer l'administration et les forces de l'ordre, il est recommandé de transmettre une copie du dossier aux services de police et/ou de gendarmerie compétents.

Dans tous les cas, vous devrez prévenir les mairies concernées.

Si l'événement se déroule sur plusieurs départements, la déclaration est à transmettre au préfet de chaque département traversé.

Parfois, et de plus en plus, cette procédure peut être réalisée directement en ligne sur internet.

Attention : les Rando Challenges® avec classement sont soumis à une autre procédure : la demande d'autorisation.

L'évaluation des incidences Natura 2000 :

Si votre randonnée est soumise à déclaration, une évaluation des incidences peut vous être demandée notamment si :

- son budget est supérieur à 100 000 €
- ou si elle poursuit un but lucratif et qu'elle peut réunir plus de 1 500 personnes,
- ou encore si elle correspond à l'un des critères prévus par les listes locales relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Cette évaluation des incidences sera à joindre à votre déclaration. Elle consiste à analyser si votre randonnée peut porter atteinte aux habitats et/ou espèces protégées. Une évaluation des incidences doit obligatoirement comporter une conclusion démontrant l'absence d'incidences pour que la manifestation puisse être autorisée. Le dossier d'évaluation simplifié pour les projets de faible ampleur comme les randonnées doit a minima être composé :

- d'une présentation simplifiée de l'activité,
- d'une carte situant le projet par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches,
- d'un exposé sommaire mais argumenté des incidences que le projet est ou non susceptible de causer à un ou plusieurs sites Natura 2000,
- d'une conclusion.

Pour connaître l'emplacement des sites Natura 2000 et les listes locales, consultez le site du Ministère chargé de l'environnement : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

Autres obligations administratives :

Mise en place d'une buvette : la vente et la distribution de boissons dont le titre d'alcool dépasse 1,2° sont interdites dans les enceintes sportives.

Le Maire de la commune dans laquelle est prévue la buvette peut vous accorder une dérogation temporaire (de 48 heures maximum). Le dossier doit être déposé en Mairie 3 mois avant votre manifestation.

Diffusion de musique : l'organisateur qui envisage de diffuser de la musique doit être autorisé et verser des droits d'auteur à la SACEM (société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique). Une déclaration est à adresser à la délégation régionale de la SACEM 15 jours avant la manifestation.



Communication

Avec le développement d'internet, de nouveaux moyens de communication s'ajoutent à ceux utilisés de manière plus traditionnelle.

Est-il possible d'être sur tous les fronts de la communication ?

Voici quelques conseils utiles à suivre, même si le bouche à oreille ainsi que la météo joueront à coups sûrs un rôle important dans le succès de votre randonnée !

S'inscrire au(x) calendrier(s) :

Contactez votre comité départemental : celui-ci édite peut-être un calendrier annuel. En France une trentaine de calendriers «papier» existe. Localement, ils peuvent servir de référence pour annoncer votre marche.

Attention : le plus souvent, ces calendriers se préparent dès l'automne ! Pour faire figurer votre manifestation, votre comité vous demandera les informations de base : date, lieu de départ, nombre de parcours, distances, téléphone et éventuellement tarifs et contact internet.

Si votre comité départemental ne gère pas de calendrier, vous pouvez lui demander vers quels organismes s'orienter pour référencer votre manifestation : comité régional FFRandonnée, comité départemental du tourisme, comité départemental olympique et sportif, etc.

En complément, n'oubliez pas internet : pensez à inscrire votre manifestation sur le site de votre comité départemental, régional et sur le site national www.ffrandonnee.fr

N'oubliez pas de mobiliser le réseau fédéral...

Dès que la date de votre manifestation est confirmée, pensez à prévenir tous les membres de votre association et les clubs affiliés du secteur.

...et d'inviter les acteurs locaux !

(maire, élus du secteur, entreprises locales, etc.).

Rechercher des partenaires :

3 à 6 mois avant la randonnée, vous pouvez contacter d'éventuels partenaires ou annonceurs. En échange d'une contribution financière ou d'une dotation, ceux-ci peuvent faire figurer leur logo ou une annonce sur les documents de présentation de votre randonnée.

Vous pouvez également vous tourner vers les offices de tourisme et syndicat d'initiative (OTSI) pour relayer les informations sur votre marche.

Vous pouvez aussi essayer d'établir un partenariat média avec la presse locale pour augmenter la visibilité de votre événement (publicité et retombées presse). En échange d'une visibilité du partenaire média sur l'évènement voire d'un achat d'espace ou d'exemplaires de journaux, ce média peut assurer une couverture presse plus importante.

randograndpublic@ffrandonnee.fr



Communication :

Réalisation des tracts et affiches :

Une fois les partenaires définis, réalisez ou faites réaliser vos tracts et affiches avec les logos ou annonces des partenaires. Pensez également à faire figurer le logo de notre fédération (logo club affilié, logo national ou ses déclinaisons régionales ou départementales) pour vous faire reconnaître en tant qu'organisateur affilié.

N'hésitez pas à mettre en avant la spécificité ou l'originalité de votre manifestation !

Attention, les tracts et affiches doivent être imprimés sur un papier couleur (ou avec une encre de couleur). Les tracts et affiches en noir et blanc sont réservés à l'administration.

A noter : certaines banques ou entreprises de presse peuvent imprimer gratuitement vos affiches ou tracts, en échange d'un logo ou d'un bandeau publicitaire. Pour une diffusion efficace, les tracts doivent être disponibles deux mois avant la manifestation. Diffusez ces tracts sur les autres randonnées ouvertes à tous de la région, dans les OTSI, dans les lieux publics (mairies, maisons de quartier), etc.

Presse locale :

La presse locale reste un moyen efficace pour toucher un public de proximité (il existe peut-être dans votre presse locale des rubriques dédiées aux randonnées ouvertes à tous).

Généralement, les randonnées sont annoncées seulement quelques jours avant leur date d'organisation. N'hésitez pas à vous adresser à votre comité départemental pour obtenir des contacts ou des conseils pour toucher la presse locale.

Pour la presse régionale ou spécialisée, vous pouvez contacter votre comité régional ou le siège national de la Fédération.

Internet :

Les nouveaux outils internet peuvent s'avérer performants pour toucher un nouveau public, en particulier un public un peu plus jeune. La maîtrise de ces outils peut s'avérer complexe puisqu'ils nécessitent du temps pour les utiliser et qu'ils évoluent très rapidement : sites, blogs, newsletters, réseaux sociaux, etc. Certains outils peuvent devenir aussi rapidement obsolètes !

Utilisez les compétences de vos bénévoles pour, si possible, développer un outil adapté comme par exemple un site dédié à votre manifestation. Essayez d'utiliser notre réseau fédéral et votre réseau de partenaires pour qu'ils relaient l'information sur internet.

Les newsletters, les sites communautaires (par exemple « On va sortir »), les réseaux sociaux (par exemple les pages Facebook des offices de tourisme) peuvent multiplier sur internet la visibilité de votre manifestation.

En cas d'annulation de votre marche ...

Pensez à informer le plus tôt possible : le comité et les clubs de randonneurs (par courriel), le grand public (par voie de presse et sur les autres randonnées ouvertes à tous de la région).

Si votre manifestation est inscrite à un calendrier, ne reportez pas votre randonnée sur une autre date sans en informer le comité qui coordonne le calendrier.

Le jour prévu de votre randonnée, nous vous conseillons d'installer un petit comité d'accueil au lieu de rendez-vous pour informer les personnes qui n'auraient pas pu être averties à temps (il en va de votre notoriété pour l'année suivante !).

Sécurité et organisation des secours

En tant qu'organisateur, vous êtes soumis à une obligation générale de sécurité à l'égard des participants. Vous devez être conscient de cette responsabilité et déployer les meilleurs efforts pour atteindre cet objectif (obligation de moyens).

Les règles de sécurité de notre Fédération :

Concernant les manifestations sportives, les règles de sécurité sont définies par les fédérations délégataires. Pour la randonnée pédestre, la FF Randonnée a établi le tableau suivant :

| Nombre de participants | Personnels | Moyens matériels |
|-------------------------------|--|--|
| Moins de 500 | 1 secouriste PSC1 ou 1 animateur breveté fédéral | - trousse de premiers secours - moyens de communication - tél. mobile ou emplacement de tél. fixe - n° de secours : 15-18-112 - n° des organisateurs |
| Plus de 500 Moins de 2 000 | 2 secouristes PSC1 ou 2 animateurs titulaires du brevet fédéral | - idem ci-dessus - 1 tente ou abri aménagé |
| Plus de 2 000 | 1 association agréée de secourisme ou 2 secouristes titulaires d'un certificat de formation aux premiers secours en équipe | - idem ci-dessus - 1 structure mobile ou fixe aménagée pour les soins |

Pensez d'abord à la prévention !

Il est possible d'anticiper sur plusieurs risques par quelques actions simples de prévention prises avant la randonnée. Voici quelques exemples concrets :

- en cas de traversée de routes, indiquez aux automobilistes le passage de randonneurs par des accompagnants avec des gilets fluo pour les randos animées. Pour des randos en liberté, implantez des panneaux « attention marcheurs »,
- en période de chasse, prenez contact avec les chasseurs de votre secteur (ou leur fédération) pour éviter de faire passer votre randonnée en pleine battue,
- pour les randos en liberté, rappelez sur la feuille de route quelques conseils élémentaires en matière de sécurité (prudence vers les routes, respect du code de la route, surveillance des jeunes enfants, chiens tenus en laisse, etc.) et les numéros de téléphones utiles (secours et organisateurs, si possible de mobile pour que les malentendants et muets puissent communiquer par SMS en cas de besoin).

randograndpublic@ffrandonnee.fr





Sécurité et organisation des secours :

- toujours pour les randos en liberté, il est indispensable de vérifier les parcours juste avant le passage des premiers marcheurs : continuité des itinéraires ainsi que l'état du balisage et de la signalétique (prévoir matériel pour, si besoin, remplacer ou renforcer le balisage et la signalétique). L'expérience montre que les randos en liberté peuvent être victimes d'actions ponctuelles de débalisage.
- pensez à consulter le bulletin Météo à l'avance et à prévoir des itinéraires de repli en cas de phénomènes météorologiques susceptibles de mettre en danger les participants (orages localisés, montée soudaine des eaux, etc.).

Que faire en cas d'accident ?

En règle générale, en cas d'accident ou de malaise sérieux sur une manifestation, les randonneurs témoins vont prévenir les premiers membres de l'organisation rencontrés qui devront être en mesure de transmettre rapidement l'information à l'organisateur.

Un dispositif de communication (même simple à partir de téléphones portables) doit donc être mis en place et vérifié avant la manifestation (pour les portables, testez la couverture du réseau). Pour les randos en liberté, l'idéal est de pouvoir disposer d'un téléphone fixe ou mobile à chaque ravitaillement. Pour les randos animées, une partie des accompagnants devra être équipée d'un dispositif de communication. Pour les groupes les plus nombreux, pensez à répartir ces accompagnants sur l'ensemble du groupe.

L'organisateur doit aussi être en mesure de passer un message d'alerte adapté aux secours. Celui-ci doit être aussi précis que possible. Il ne faut jamais oublier que le service de secours n'a aucune idée de ce qui se passe près de vous. Les moyens de secours qui seront envoyés dépendent donc de ce que vous allez dire. Pour se faire entendre, il est important de parler clairement et calmement.

L'encart ci-dessous rappelle le contenu du message d'alerte (à indiquer si possible dans l'ordre).

Composez le 112, le 15 ou le 18

- 1/ identifiez-vous et donnez votre numéro de téléphone (pour être rappelé)
- 2/ indiquer le lieu précis de l'accident et son accès
- 3/ donnez la nature et l'heure de l'accident
- 4/ précisez le nombre et l'état apparent des victimes
- 5/ indiquez les premières mesures de secours réalisées
- 6/ précisez s'il y a des risques persistants
- 7/ ne raccrochez pas le premier, attendez les instructions du service de secours

NB : il existe des fiches toutes prêtes qui peuvent être distribuées à chaque ravitaillement ou aux accompagnants.

Et en cas de petits bobos ou de grande fatigue ?

Pour les randonnées difficiles, en particulier les randos au long cours, un véhicule peut être prévu pour récupérer les marcheurs trop fatigués ou indisposés (ampoules, blessures légères). Dans ce cas, il convient de vérifier que l'assurance du véhicule comprend le transport de tierces personnes.

Pour toutes les randonnées, la présence d'une ou plusieurs trousse de premiers secours permettra de faire face aux petits bobos. Attention, cette trousse doit se limiter uniquement au traitement des petites blessures (pas de médicament) et être à disposition d'une personne habituée à son utilisation (dans l'idéal un secouriste titulaire du PSC1 ou un animateur breveté fédéral).



Convivialité et ravitaillement

Voici quelques conseils pour réconforter et rassasier les participants de votre manifestation. Quelle que soit la famille de votre randonnée, son succès va dépendre en grande partie de sa convivialité et de la pertinence des collations ou ravitaillements proposés.

Choisir des emplacements stratégiques :

Le départ et l'arrivée constituent les premiers emplacements pertinents pour proposer des collations ou ravitaillements.

Pour les randonnées qui débutent le matin, un accueil avec boisson chaude (café, thé, etc.) sera toujours apprécié au départ. Selon votre budget, la collation peut être renforcée avec des fruits, du jus de fruits, des viennoiseries, etc.

La collation à l'arrivée est également importante : certaines randonnées proposent une restauration aux marcheurs (voir paragraphe suivant). Cette collation d'arrivée vous permet d'échanger avec les randonneurs et d'être à leur écoute pour savoir s'ils sont satisfaits de leur randonnée. Ces informations utiles vous permettront de faire évoluer et d'améliorer vos organisations futures.

Si vous proposez des ravitaillements en cours de randonnée, essayez de les répartir régulièrement (tous les 4 à 6 km). Choisissez des emplacements pratiques et agréables, avec si possible un abri en dur, un point d'eau potable, des toilettes et un accès en voiture.

Après l'effort, le réconfort !

Lorsque l'arrivée se déroule dans un lieu abrité et équipé (salle des fêtes, salle polyvalente, etc.) les organisateurs peuvent proposer aux marcheurs une assiette garnie (prestation incluse dans le prix de la randonnée ou en supplément). Quelques idées d'assiette garnie : soupe, pot-au-feu, saucisses et pommes de terre, pâtes, etc.

Certaines manifestations ont développé cette prestation avec une organisation très rodée et/ou une spécialité locale très appréciée, si bien qu'elles sont connues, parfois avant tout, pour la restauration qu'elles proposent en fin de randonnée !

Anticiper pour le bon fonctionnement des ravitaillements :

Pour les manifestations avec plusieurs circuits et ravitaillements, vous devez pouvoir anticiper sur le nombre de marcheurs qui va arriver à chaque ravitaillement. Après avoir fait une première estimation pour chaque ravitaillement avant la manifestation, il est nécessaire de tenir la comptabilité des inscrits par circuit pour évaluer l'écart entre les prévisions et le réel. Dès que les inscrits sont plus nombreux que les prévisions, il faut réagir rapidement et réapprovisionner les ravitaillements concernés avant l'arrivée des participants.



randograndpublic@ffrandonnee.fr

Credit photo : CD84 et CD34



Convivialité et ravitaillement :

Quelques conseils supplémentaires :

- évitez de faire passer tous les circuits au même ravitaillement (en particulier le premier fréquenté par les marcheurs) pour limiter l'attente des participants ;
- pointez les passages aux ravitaillements pour pouvoir comparer avec le nombre d'inscrits ;
- restez en contact téléphonique avec les responsables des ravitaillements.

Le contenu des ravitaillements :

Quel que soit votre choix au niveau de denrées, il est primordial de respecter les règles de base en matière d'hygiène : vérifiez la qualité des produits distribués, privilégiez les denrées alimentaires non périssables, pouvant se conserver sans avoir à respecter la chaîne du froid, évitez le stockage des denrées au soleil, etc. Pour une première organisation, il est conseillé de proposer des produits simples (chocolat, tranche de pain ou de cake, pâtes de fruit, etc.) ou qui peuvent être facilement préparés à l'avance (sandwichs). Un plus pour votre manifestation : privilégiez les produits du terroir !

Évitez les gaspillages :

En anticipant sur le nombre de marcheurs, vous pourrez éviter des gaspillages de denrées (par exemple, trop de sandwichs préparés à l'avance). Certains fournisseurs reprennent les produits non entamés. Des denrées peuvent également être offertes à des associations humanitaires (restos du cœur, banque alimentaire, etc.).

La fréquentation de votre randonnée sera très réduite en cas d'intempérie. Dans ce cas, faites revenir les produits en excédent sur les ravitaillements dès que possible pour les proposer à la vente, à prix coûtant, aux quelques marcheurs tout de même présents sur votre manifestation.

Pour limiter le gaspillage et vous simplifier l'organisation, il est également conseillé d'éviter les produits suremballés (emballages individuels notamment). Cela vous évitera de récupérer et d'avoir à gérer beaucoup de papier ou d'emballages au niveau des postes de ravitaillements.

Les gobelets réutilisables :

Les marcheurs sont de plus en plus sensibilisés et équipés en gobelets réutilisables. Pensez, sur vos documents de communication, à les inviter à venir avec leur gobelet. En tant qu'organisateur, vous pouvez aussi proposer des gobelets en location ou vente au départ de votre randonnée.

Des prestataires peuvent vous proposer des gobelets personnalisables avec, par exemple, le nom de votre manifestation ou le logo de votre association.